



**Audience solennelle du 11 mars 2010**

**Allocution de M. Didier Migaud, Premier président**

C'est un grand honneur, Monsieur le Président de la République, que vous faites à la Cour et à moi-même en assistant à mon installation en qualité de Premier président de la Cour des comptes.

Je veux y voir la manifestation de la considération que vous portez à la Cour. Les magistrats, conseillers maîtres en service extraordinaire, rapporteurs, experts, assistants et personnels administratifs des juridictions financières ne peuvent qu'être sensibles au nouveau témoignage de votre confiance en leur action dédiée au service de l'intérêt général, et de votre attachement au rôle de la Cour des comptes au sein de nos institutions républicaines.

Je sais les liens étroits qui vous unissaient au Premier président Philippe Séguin, dont la disparition brutale a profondément affecté chacun de nous.

Je souhaite honorer ici sa mémoire. Philippe Séguin laissera pour nous tous, non seulement l'empreinte d'un très grand Premier président, mais aussi la marque d'un républicain authentique, d'un serviteur dévoué et talentueux de l'Etat, en un mot, le souvenir d'un grand Français.

Il a su donner aux travaux des juridictions financières le juste écho de leur contribution à la modernisation des administrations publiques et à l'information de nos concitoyens. Il a insufflé à la Cour, institution bicentenaire, une impulsion forte et nouvelle, en prêtant sa voix - et quelle voix - à ses travaux. Il a porté la Cour à la place qu'il estimait devoir être la sienne dans la République : une place éminente, déjà confortée par la loi organique relative aux lois de finances, en 2001, par la loi organique relative aux lois de financement de la sécurité sociale, en 2005, mais surtout, depuis la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008, par l'article 47-2 de la Constitution entièrement consacré à la Cour des comptes, qu'il a su obtenir à l'occasion de cette révision que vous avez voulue.

Je mesure le chemin qu'il a permis aux juridictions financières de parcourir en un peu plus de cinq ans !

Je mesure tout autant ma responsabilité aujourd'hui afin de poursuivre les évolutions engagées sous votre orientation et sous son impulsion.

Soyez assuré que je m'y emploierai avec la même détermination et la même énergie que celles que, jusqu'au dernier jour, Philippe Séguin a consacrées au service de l'Etat !

Ce n'est pas uniquement par devoir de mémoire envers celui qui a marqué la Cour de son empreinte. C'est avant tout et surtout – vous le savez - une conviction forte de ma part. La conviction que la Cour, auprès du Gouvernement comme du Parlement, doit éclairer, de façon exemplaire, les services publics sur la voie de la modernisation et de la réforme pour qu'ils répondent demain, encore mieux qu'aujourd'hui, aux attentes de nos concitoyens : transparence et probité de la gestion publique, efficacité et efficience de l'emploi des fonds publics.

Monsieur le Président du Sénat,  
Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Je suis très sensible à votre présence qui pour moi est doublement symbolique. Elle illustre les liens profonds que nous avons personnellement noués dans le travail parlementaire, auquel j'ai renoncé non sans hésitations et une grande d'émotion. Elle est aussi le signe du renforcement constant des relations entre le Parlement et la Cour des comptes. J'y reviendrai.

Mes remerciements s'adressent également à Madame le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la justice et des libertés, et à Monsieur le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, qui est toujours pour moi comme pour la Cour un interlocuteur essentiel. Je les remercie de représenter ici le Gouvernement.

La situation économique mondiale et celle de nos finances publiques renforcent l'importance de nos missions et confèrent à nos travaux une portée nouvelle dont nous sommes pleinement conscients. Le Gouvernement trouvera en la Cour non seulement une vigie attentive et indépendante, mais aussi une force de recommandations et de propositions, étayées et chiffrées, utiles à l'efficacité de l'action publique et au redressement de nos comptes, dans le strict respect du rôle qui doit être le sien. Elle souhaite contribuer au développement significatif de l'évaluation des politiques publiques dans notre pays.

Je suis heureux de saluer Monsieur le Premier ministre, Laurent Fabius, sans la présence à Bercy et le soutien duquel Alain Lambert et moi n'aurions jamais pu conduire à son terme la réforme de notre constitution budgétaire et financière en 2001.

L'expression de ma reconnaissance s'adresse également à Monsieur le Président du Conseil constitutionnel, à Monsieur le représentant du Vice-président du Conseil d'Etat, institutions avec lesquelles nous entretenons depuis toujours des relations étroites et constructives.

Monsieur le rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale, Monsieur le premier Questeur de l'Assemblée nationale, Monsieur le président de la commission des finances du Sénat, Madame la présidente de la commission des affaires sociales du Sénat, Messieurs les parlementaires, vous savez que vous trouverez en moi un interlocuteur attentif à vos attentes et soucieux de voir la Cour jouer pleinement son rôle pour vous assister dans vos missions et votre volonté de contrôle et d'évaluation des politiques publiques.

Monsieur le Premier président de la Cour de cassation, Monsieur le Procureur général près la Cour de cassation, vous incarnez ici l'autorité judiciaire. Beaucoup de perspectives nous rapprochent et je vous remercie de votre présence.

Qu'il me soit aussi permis de saluer parmi nous aujourd'hui, Monsieur le Chancelier de l'ordre de la Libération, Monsieur le chef d'état-major des armées, ainsi que Monsieur le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et Monsieur le préfet de police.

Je remercie les hautes autorités civiles et militaires. Je ne peux toutes les citer, faute de pouvoir réserver à chacune la mention qui lui revient. J'espère qu'elles ne m'en tiendront pas rigueur. Qu'elles sachent que la Cour est sensible à leur fidélité à ses audiences et à l'attachement qu'elles manifestent, par leur présence, à la Juridiction et à ses membres !

Je tiens de plus à saluer tout particulièrement, vous le comprendrez, mes prédécesseurs qui me font l'honneur de m'accompagner aujourd'hui : André Chandernagor, Pierre Joxe et François Logerot. Je suis très sensible à leur présence. Ils sont pour moi des références pour l'action qui a été la leur et qui a contribué à l'affirmation de l'autorité de la Cour et à l'élargissement de ses missions.

La Cour salue également par ma voix le représentant de la Cour des comptes européenne, Michel Cretin, qui sait qu'il est le bienvenu dans la Maison qui fut la sienne.

Je remercie aussi de leur présence le secrétaire général de l'organisation européenne réunissant les institutions supérieures de contrôle, M. Nunez Pérez, président du Tribunal des comptes d'Espagne et M. l'ambassadeur de Pologne, représentant mon homologue polonais, qui préside cette organisation.

Je souhaite mentionner spécialement l'Association des institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français. La contribution de la Cour à la francophonie me tient à cœur et je salue M. Nébié, Premier président de la Cour des comptes du Burkina Faso, Président de notre association et M. El Midaoui, Premier président de la Cour des comptes du Royaume du Maroc qui en est le président d'honneur, qui nous font l'amitié d'être parmi nous.

Enfin, vous me permettez d'adresser également mes remerciements pour leur présence aux représentants des organisations internationales qui ont confié leur commissariat aux comptes à la Cour, ainsi qu'aux ambassadeurs qui représentent la France auprès de ces organisations : l'UNESCO, l'OCDE et INTERPOL.

\* \*  
\*

Je suis particulièrement sensible, Monsieur le Doyen des présidents de chambre, aux mots de bienvenue que vous avez prononcés. L'ensemble des magistrats, conseillers maîtres en service extraordinaire, rapporteurs, experts, assistants et personnels administratifs vous savent gré d'avoir assumé les fonctions de Premier président par intérim après la disparition de Philippe Séguin. Les circonstances étaient difficiles, mais vous y avez répondu pleinement, avec la diplomatie et la force de caractère que chacun vous connaît, avec l'expérience qui est la vôtre des juridictions financières au sein desquelles vous avez exercé les fonctions les plus éminentes. Vous m'avez interpellé. J'ai entendu votre adresse et j'y réponds d'un trait : la Cour, je l'appréciais de l'extérieur, je l'aime déjà de l'intérieur !

Monsieur le Procureur général, je sais pouvoir compter sur votre appui et sur le soutien de l'ensemble du parquet général pour accompagner les juridictions financières dans cette phase nouvelle de leur longue histoire. Chacun connaît ici votre hauteur de vue, votre parfaite maîtrise de nos procédures et la vigilance que vous portez au respect des règles d'impartialité et de collégialité, ainsi qu'aux droits de la défense. Votre grande expérience, acquise à travers l'exercice de hautes responsabilités, et, me dit-on, cette alliance singulière de rigueur et d'humanité qui vous caractérise et que je découvre depuis quelques jours, font de vous l'un des magistrats les plus respectés au sein de l'institution. Je me réjouis de la perspective d'une collaboration que je sais d'avance confiante et fructueuse.

Mes chers collègues,

En prêtant aujourd'hui serment devant vous tous, ici rassemblés dans cette Grand Chambre de la Cour des comptes, mon émotion ne peut être que forte. J'ai conscience du grand honneur qui m'est fait, mais plus encore de l'immense responsabilité qui m'échoit et des devoirs qui m'incombent.

Héritière d'une longue histoire, la Cour remplit au sein de la République une des plus nobles missions. Placée par la Constitution à égale distance des pouvoirs exécutif et législatif, elle assiste

le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances et de financement de la sécurité sociale ainsi que dans l'évaluation des politiques publiques. Elle assiste aussi le Parlement dans le contrôle de l'action du Gouvernement et par ses rapports publics, elle contribue à l'information des citoyens, comme le veut la devise de la Cour : « *Dat ordinem lucendo* ». Trois de ses missions ont désormais une garantie constitutionnelle.

La Cour des comptes est ainsi au cœur des institutions de notre République. Une République dont les valeurs sont à la source de tous mes engagements.

En cet instant solennel, je veux prendre devant vous et, à travers vous, devant la Nation, l'engagement de servir la Cour dans la fidélité aux principes d'indépendance, d'impartialité et de collégialité qui font sa singularité et qui donnent toute leur légitimité à ses travaux. Je veux aussi vous dire la volonté qui m'anime de porter au plus haut la mission qui nous est confiée, dans un esprit d'écoute et de dialogue. Je veux enfin vous assurer de ma détermination à mener à bien, dans la concertation et la réflexion collective, l'œuvre de modernisation des juridictions financières que vous avez souhaitée, Monsieur le Président de la République, voir s'engager.

Je m'inscris aujourd'hui dans une double continuité, historique tout d'abord, personnelle ensuite.

Ma nomination en qualité de Premier président s'inscrit en effet dans une longue tradition qui a vu pas moins de douze de mes prédécesseurs depuis 1807, exercer des fonctions parlementaires avant de devenir chef de la plus haute juridiction financière française.

Je deviens à mon tour Premier président, magistrat indépendant et inamovible après une carrière parlementaire vouée, dans les fonctions qui furent les miennes en qualité de rapporteur général puis de président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, à la modernisation de la vie publique et aux finances publiques. Vous savez combien je suis sensible, depuis longtemps, aux problématiques du contrôle et de l'évaluation des politiques publiques, ainsi qu'à la promotion de la transparence dans notre société.

Dans le cadre de mes fonctions précédentes, j'ai pu apprécier les apports de la Cour et la qualité de ses travaux. J'ai également mesuré combien plusieurs de mes prédécesseurs, Pierre Joxe, tout d'abord et François Logerot ensuite, ont soutenu l'élaboration de la « nouvelle constitution financière de l'Etat », la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001.

Je peux même dire que Pierre Joxe a été le premier à insister auprès de moi sur la nécessité d'inscrire l'action du Parlement dans une dimension nouvelle.

Loin de voir dans ma nomination une rupture de parcours, j'en perçois ainsi au contraire la profonde continuité.

La Cour est une juridiction dont les procédures de collégialité et de contradiction - je les évoquais il y a un instant - garantissent l'impartialité et l'objectivité des travaux. Je suis très attaché à ces principes et à ces pratiques qui sont autant d'atouts fondamentaux et qui confèrent à la Cour une autorité incontestée.

Il nous incombe de les préserver et de les faire fructifier. Ensemble, nous devons veiller à ce que nos travaux soient toujours incontestables et nos recommandations toujours constructives.

La complexité de nos sociétés, la nécessité de rendre compte et de justifier l'usage des fonds publics donnent une place particulière et renouvelée à la performance de la sphère publique. Elle est un gage de compétitivité économique, mais aussi de cohésion sociale. Je suis convaincu que la Cour

peut jouer un rôle encore plus fort dans la qualification des performances de la gestion publique, en s'ouvrant à de nouvelles méthodes, en acceptant de se confronter à d'autres expertises et en formulant des recommandations plus précises.

Donner aux citoyens et à leurs représentants l'information à laquelle ils ont droit – une information vérifiée sur pièces et sur place, une information contredite et donc incontestable, une information validée parce que délibérée de manière collégiale et donc impartiale, tel est bien le rôle fondamental de la Cour et des juridictions financières au service d'une démocratie exemplaire : permettre aux citoyens et à leurs élus d'effectuer, en toute connaissance de cause, les choix qui reviennent au peuple souverain .

Inutile d'aller chercher là je ne sais quelle logique de contrepouvoir. Ce serait faire un contre sens profond sur ce que sont et doivent être la Cour et les juridictions financières. Elles ne sont pas juges de l'opportunité des politiques publiques. Elles ont à en apprécier les moyens et à en évaluer les résultats. Comme le rappelait mon prédécesseur, c'est déjà une grande responsabilité d'autant que la description des faits suggère souvent la conclusion sans qu'il soit besoin de commentaire. Constaté, disait-il, qu'il ne passe personne sur un pont construit à grands frais porte en soi le jugement sur la dépense.

Les juridictions financières sont indépendantes. Elles doivent le demeurer et remplir leurs missions, toutes leurs missions, mais rien que leurs missions et devenir, comme vous l'y invitiez ici-même, Monsieur le Président de la République, à côté de leur fonction juridictionnelle, le grand organisme public de contrôle, d'audit et d'évaluation dont la France a besoin.

Il n'est pas de mission plus noble que celle inscrite au fronton de cette Grand' chambre, à laquelle le Constituant a donné toute sa portée concrète. Mon ambition, l'ambition que je veux porter à la tête de la Cour, comme l'ont fait mes prédécesseurs, est de donner sa pleine dimension à cette vocation qui fonde sa singularité au sein de nos institutions.

Au moment où la transparence est devenue un principe fondamental de l'administration publique, au moment où les exigences d'efficacité et d'efficience dans l'emploi des fonds publics n'ont jamais été aussi fortes, la Cour doit répondre pleinement à sa mission d'information des citoyens et je compte y prendre toute ma part.

Pour cela, je souhaite que nous généralisions la publication de la quasi-totalité des observations définitives de la Cour à l'exception, toutefois, de celles couvertes par un secret protégé par la loi. Je suis bien conscient qu'il s'agit, pour la Cour, d'une évolution importante.

Cela impliquera pour nous des devoirs accrus. Une exigence de professionnalisme tout d'abord. La Cour est déjà, bien sûr, engagée dans cette voie. Nous devons progresser encore pour garantir la qualité de nos travaux et de nos expertises et préserver ce statut de « sages » et d'« experts », que nos concitoyens, je crois, prètent légitimement à la Cour.

Des groupes de travail internes ont été constitués, en décembre. Je suis persuadé que les résultats de leurs travaux, sur l'exercice de nos métiers, sur la programmation et le suivi de nos contrôles, sur notre organisation et sur nos modes de décision collégiale nous permettront de renforcer cette professionnalisation, déjà bien ancrée.

Un devoir de transparence et d'exemplarité, également, que nous devons nous appliquer à nous-mêmes avec exigence. Et ceci d'autant plus qu'à votre initiative, Monsieur le Président de la République, le premier des pouvoirs publics constitutionnels s'est soumis librement au contrôle de la Cour des comptes. Rien ne justifie que les juridictions financières, elles aussi, ne rendent pas compte de leurs performances et de la qualité de leurs travaux. Les Français ne le comprendraient

pas. Au-delà du contrôle parlementaire qui s'exerce chaque année, - et je salue la présence parmi nous du rapporteur spécial du Sénat, Monsieur Jean-Claude Frécon -, je compte solliciter, probablement dès l'an prochain, lorsque le projet de loi de réforme aura été soumis à l'examen du Parlement, plusieurs institutions supérieures de contrôle étrangères, plusieurs de nos pairs. Je leur demanderai, conformément aux principes que nous avons promus au sein de l'organisation internationale des institutions supérieures de contrôle, qu'elles procèdent à une revue de nos procédures et de nos méthodes de travail.

Transparence, professionnalisme, exemplarité, je sais, mes chers collègues, que ces convictions, ces objectifs, nous les partageons. Soyez assurés que je m'emploierai, par l'écoute, dans le dialogue et la concertation, à les mettre en œuvre avec vous. La Cour et les juridictions financières qui ont toujours su évoluer et se transformer, s'adapteront ainsi encore mieux à leur environnement et aux exigences de leur temps.

Je mesure le chemin déjà parcouru. Je vois également les efforts d'adaptation de nos méthodes de travail et de nos procédures qu'il nous faudra encore conduire. Je suis confiant dans notre capacité collective à les mener à bien en interne mais aussi avec le soutien du Gouvernement et du Parlement.

La révision constitutionnelle a constitué une étape majeure, mais certainement pas pour nous un aboutissement. A cet égard, il nous faut réfléchir à la façon de mieux garantir encore l'autonomie budgétaire de la Cour, afin qu'elle dispose des ressources nécessaires, dans le respect de son indépendance. Je suis en effet convaincu que les moyens des juridictions financières ne peuvent pas être déterminés de la même façon que ceux d'une inspection ministérielle. Plusieurs de nos homologues étrangers disposent déjà de ressources fixées par le Parlement, voire en partie déterminées par l'importance de leurs travaux. Leurs exemples esquissent des perspectives à approfondir. Je ne doute pas que, dans la logique de la révision de 2008, tant le Gouvernement que le Parlement sauront nous aider à trouver les moyens de conforter encore l'indépendance de la Cour et à adapter son mode de financement à son statut constitutionnel.

Je souhaite également évoquer, Monsieur le Président de la République, un sujet dont vous avez fait une de vos priorités lors de votre allocution du 5 novembre 2007 : la responsabilité des gestionnaires publics.

Le projet de loi portant réforme des juridictions financières, adopté en conseil des ministres le 28 octobre dernier et déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, doit donner un élan nouveau aux compétences juridictionnelles de la Cour. Il doit lui permettre, dans un cadre profondément modernisé, d'engager la responsabilité des gestionnaires. Ce projet se fonde sur l'expérience de la Cour de discipline budgétaire et financière, pour en élargir le champ et en approfondir la portée.

Mais encore faut-il que le champ des justiciables soit défini assez largement ! Et que les conditions requises pour la mise en jeu de la responsabilité des décideurs ne soient pas trop restrictives, ni ambiguës, afin que cette réforme contribue à la « révolution morale » que vous avez appelée de vos vœux !

Mais, vous l'avez vous-même souligné, l'autre volet de la modernisation du système de responsabilité concerne les comptables publics. Je veux redire l'importance que la Cour devienne une juridiction pleine et entière, dont les décisions sont exécutées.

Comment en effet comprendre un dispositif dans lequel presque toutes les décisions des juridictions financières revêtues de l'autorité de la chose jugée sont privées de portée par une décision ministérielle de remise gracieuse ? Comment le justifier aux yeux du contribuable ?

Je ne méconnaiss pas les difficultés d'une réforme de ce dispositif, mais je suis convaincu qu'elle s'impose.

Monsieur le Président de la République,

Le projet de loi portant réforme des juridictions financières, élaboré par le Gouvernement, comporte des ambitions beaucoup plus larges pour moderniser les juridictions financières, pour qu'elles remplissent les missions qui leur sont assignées. J'ai bon espoir qu'avec votre soutien, le Parlement l'examine dans les meilleurs délais. Les juridictions financières sont prêtes, sous ma direction, à prendre leur part à cette entreprise.

Messieurs les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Je connais vos attentes à l'égard des juridictions financières. Je les connais en particulier dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques, dont la Constitution vous a confié la responsabilité et pour laquelle l'Assemblée nationale a mis en place récemment un Comité d'évaluation, le Sénat ayant de son côté une pratique du contrôle plus ancienne encore.

Cette reconnaissance solennelle de l'évaluation doit favoriser la modernisation et l'efficacité de l'administration. Elle permettra de dépasser le cadre de l'exécution du budget de l'Etat ou de la sécurité sociale et de l'audit des programmes budgétaires, pour s'intéresser à tous les acteurs, publics et privés, des politiques publiques. L'impératif de performance que la LOLF avait fixé aux dépenses budgétaires de l'Etat se trouve ainsi étendu à l'ensemble de la dépense publique et à son utilité économique et sociale. La Cour est prête à contribuer à cette évaluation, tout en conservant une maîtrise de sa programmation, garantie de son indépendance.

Pour que cette nouvelle mission soit effective, les juridictions financières doivent disposer d'une nouvelle organisation et de règles de procédure rénovées qu'offre le projet de loi portant réforme des juridictions financières. Il appartient désormais au Parlement d'examiner ce texte. Cette réforme doit permettre de développer une évaluation transversale des politiques publiques partagées entre l'Etat et les collectivités territoriales. La Cour est la seule institution dont le champ de compétence lui permettra de balayer un spectre aussi large, allant de la conception des politiques publiques jusqu'à leur mise en œuvre. Cette évolution constitue le corollaire indispensable pour que la Cour réponde aux attentes de la proposition de loi que, M. le président de l'Assemblée nationale, vous avez initiée et peut être une chance pour nous tous, j'en suis intimement convaincu.

Mes chers collègues,

Pour concrétiser ces ambitions, je sais pouvoir compter sur la mobilisation de l'ensemble des membres et des personnels des juridictions financières.

Le texte proposé est sans doute perfectible et je veux pouvoir y contribuer dans un esprit de dialogue avec chacun. Je serai attentif aux propositions qui seront faites pour permettre à la Cour de poursuivre son adaptation.

Vous trouverez en moi un ardent défenseur de vos droits, individuels et collectifs, mais aussi un gardien vigilant de nos devoirs de magistrats, tant vis-à-vis de l'institution que du corps social tout entier.

A l'ensemble des personnels, je voudrais dire mon attention à l'amélioration de leurs conditions matérielles et statutaires, et à l'approfondissement d'un dialogue social, bien vivant, afin que chacun puisse s'exprimer et participer à l'œuvre de modernisation.

Vous pouvez compter à tout moment sur ma volonté d'écoute et ma disponibilité. Je me rendrai dans chacune des chambres régionales et territoriales des comptes d'ici fin 2011.

Je veillerai à ce que la réforme proposée et les adaptations que je crois utiles, soient acceptées et comprises dans toutes leurs dimensions, étant entendu que le Parlement aura évidemment le dernier mot. Je suis convaincu de la place centrale de nos missions traditionnelles de contrôle de la gestion publique, aussi bien pour les chambres de la Cour implantées rue Cambon que pour les chambres des comptes en région. Mais n'imaginons pas que les juridictions financières traverseront les décennies prochaines morcelées en entités indépendantes, sans cohérence de leur programmation ni harmonisation de leurs méthodes de travail. N'imaginons pas, non plus, que l'organisation fonctionnelle et territoriale des juridictions financières restera immuable. Une adaptation est nécessaire. Une unité est nécessaire. Elle ne signifie pas disparition de la capacité d'initiative, notamment en matière de programmation des contrôles. Ayant prôné, hier, dans mes fonctions antérieures, la logique de responsabilité qui est au cœur de la LOLF, j'entends dans mes nouvelles fonctions faire prévaloir une conception identique d'initiative, d'écoute, de responsabilité, d'adaptation et de transformation.

Monsieur le Président de la République, votre décision fait que je préside désormais aux destinées de la Cour.

En prenant ce soir mes fonctions à la tête des juridictions financières, je voudrais vous assurer encore de ma volonté de nous permettre de mieux remplir encore notre mission au service des Françaises et des Français et de leurs représentants.

Ayez de l'audace, avez-vous demandé, Monsieur le Président de la République, à la Cour ! De l'audace au service de cette ambition et dans le respect des principes qui fondent notre action et notre légitimité, soyez assurés que nous en aurons.

Je vous remercie de votre attention.

Je vais lever la séance, mais je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir demeurer quelques instants à votre place, le temps qu'avec Monsieur le Procureur général, je puisse raccompagner Monsieur le Président de la République. Je vous en remercie.

La séance est levée.